

PROXIMITÉ ESCALIER CRÉDIT AGRICOLE DIVIDENDE FORFAITAIRE 1.05 EUR OCTOBRE 2024

ISIN FRIP00000093

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

! Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.

|| **PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE¹ ET À L'ÉCHÉANCE.**

|| **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE**

|| 40 trimestres et 8 jours² (10 ans et 8 jours - hors cas de remboursement automatique anticipé).

|| **ÉLIGIBILITÉ**

|| Compte titres & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite.

|| **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION**

|| Du 03/07/2024 au 15/10/2024. La commercialisation des titres peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

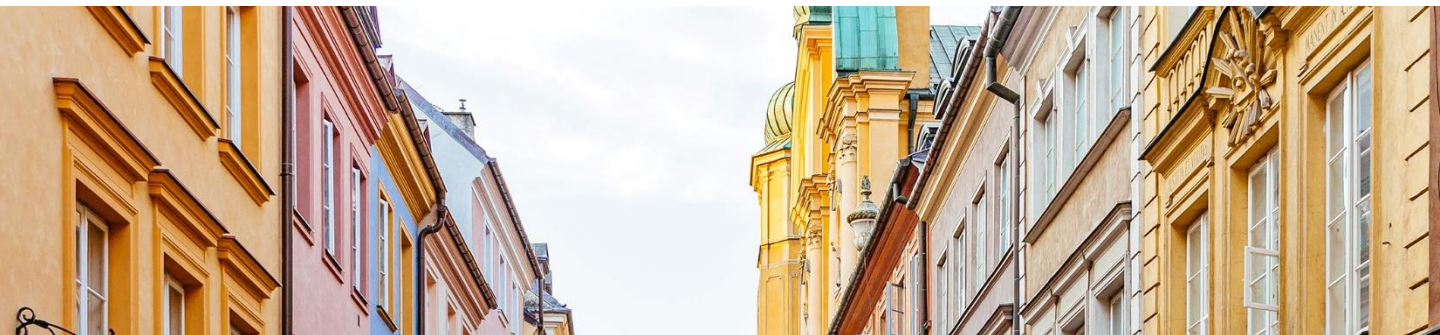
¹L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les Titres sont émis par Morgan Stanley & Co International Plc. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.

²Depuis la dernière Date d'observation initiale (le 15/10/2024) jusqu'à la Date d'échéance (le 23/10/2034).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.



PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024 est un produit pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en Capital¹ partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. **La valeur de remboursement (observée à chaque Date d'observation de remboursement anticipé et à la Date d'observation finale) est conditionnée à l'évolution de l'indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index, nommé ci-après « l'Indice ».**

Le remboursement du titre de créance « *Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024* » est conditionné à l'évolution de l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index (code Bloomberg : SOACA105 Index, code ISIN : DE000SLOKEQ1) qui est une version modifiée de l'action Crédit Agricole SA². L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Crédit Agricole SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 1.05/365 euros, soit 1.05 euros par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur. Pour plus d'informations sur l'Indice et sur l'impact du prélèvement forfaitaire sur la performance du sous-jacent, veuillez-vous référer à la page 10 de ce document.

Le Niveau de Référence Initial est défini en observant l'Indice aux Dates d'observation initiale³. Une fois toutes les observations effectuées, le Niveau de Référence Initial de l'Indice est défini comme le plus bas des niveaux de clôture officiel de l'Indice aux Dates d'observation initiale³.

¹Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de *Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024*, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais de commissions et de fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux).

Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un droit de garde de 1% par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux et sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 15/10/2024 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective. Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Morgan Stanley & Co International Plc.

²Code Bloomberg : ACA FP Equity, Code Reuters : CAGR.PA, Code ISIN : FR0000045072

³Dates d'observation initiale : le 28/06/2024, 05/07/2024, 08/07/2024, 30/08/2024 et le 15/10/2024.

PRÉSENTATION

FONCTIONNEMENT DU PRODUIT

Du trimestre 4 à 39, à l'une des Dates d'observation de remboursement anticipé :

- si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du trimestre en question, l'intégralité du Capital Initial sera remboursée par anticipation et un gain de 2.7% par trimestre écoulé sera versé.

Trimestres	4	5	Du trimestre 6 à 37	38	39
Barrière de remboursement anticipé dégressive (en % du Niveau de Référence Initial)	100%	98.05%	Dégressivité de -1.95% par trimestre écoulé depuis le 15/10/2025	33.70%	31.75%
Montant de remboursement anticipé (en % du Capital Initial)	110.8%	113.5%	100% du Capital Initial + un gain de 2.7% par trimestre écoulé depuis le 15/10/2024	202.6%	205.3%

À l'issue des 40 trimestres, en Date d'observation finale (et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé) :

- si l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial et un gain de 108% sera versé au titre des 40 trimestres écoulés (40 x 2.7%).
- si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice.

Afin de bénéficier de cet objectif de paiement des gains et/ou de remboursement de l'intégralité de son Capital Initial¹ dans certaines conditions, l'investisseur accepte de plafonner ses gains et de ne pas percevoir la performance positive de l'Indice.

¹Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais de commissions et de fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux).

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Si à l'une des Dates d'observation de remboursement anticipé, du trimestre 4 à 39, **l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du trimestre en question, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé** et l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital Initial par anticipation plus un gain de 2.7% par trimestre écoulé.
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'investisseur reçoit en Date d'échéance, l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 108% au titre des 40 trimestres écoulés (40 x 2.7%).

INCONVÉNIENTS

- Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. **La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi.** Dans un scénario défavorable, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.
- Le rendement du produit est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -70%. En effet, **si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur subira une perte en Capital pouvant être partielle ou totale.**
- Le rendement du produit est très sensible en Date d'observation de remboursement anticipé à une faible variation de l'Indice autour du niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du trimestre en question. En effet, **si l'Indice subit une baisse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive du trimestre en question, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne recevra pas l'intégralité du Capital Initial par anticipation plus un gain de 2.7% par trimestre écoulé.**
- En cas de revente du produit avant la Date d'échéance, **il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible**, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres**, en fonction de l'évolution de l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index.
- **L'investisseur ne bénéficiera pas d'une hausse de l'Indice et les gains du produit Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024 seront plafonnés** au paiement éventuel du gain de 2.7% par trimestre écoulé (soit un TRA net¹ maximum de 9.48%).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Emetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).

¹Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

INCONVÉNIENTS (suite)

- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'Action Crédit Agricole SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 1.05/365, soit 1.05 euros par an.** La valeur de l'Indice pourra s'écarter de celle de l'Action Crédit Agricole SA. En effet, selon les dividendes distribués par l'Action Crédit Agricole SA, la performance de l'Indice pourra être diminuée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire constant), ou augmentée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est supérieur au prélèvement forfaitaire constant) par rapport à un investissement direct dans l'Action Crédit Agricole SA.
- La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'Indice est différente de la fréquence de distribution des dividendes versés par l'Action Crédit Agricole SA.
- À titre d'information, au cours des 10 dernières années les dividendes bruts distribués annuellement par l'Action Crédit Agricole SA ont historiquement été en moyenne de 0.72 euros, le maximum versé a été de 1.05 euros et le montant minimum a été de 0.35 euros (source Bloomberg au 14 juin 2024). Le prélèvement forfaitaire appliqué à l'Action est ici supérieur au dividende moyen payé sur les dix dernières années.



DÉTAILS DES MÉCANISMES

MÉCANISME DE DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE INITIAL

Aux Dates d'observation initiale (le 28/06/2024, 05/07/2024, 08/07/2024, 30/08/2024 et le 15/10/2024), on observe les niveaux de clôture de l'Indice. Une fois toutes les observations effectuées, le Niveau de Référence Initial de l'Indice est défini comme le plus bas des niveaux de clôture officiel de l'Indice aux Dates d'observation initiale (le 28/06/2024, 05/07/2024, 08/07/2024, 30/08/2024 et le 15/10/2024).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LE TRIMESTRE 4

Du trimestre 4 à 39, en Dates d'observation de remboursement anticipé si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au niveau de la Barrière de remboursement dégressive du trimestre en question, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit¹ en Date de paiement de remboursement anticipé concernée :

L'intégralité du Capital Initial

+

Un gain de 2.7% par trimestre écoulé depuis la dernière Date d'observation initiale (le 15/10/2024)

Soit un TRA net² maximum de 9.48%

Trimestres	4	5	Du trimestre 6 à 37	38	39
Barrière de remboursement anticipé dégressive (en % du Niveau de Référence Initial)	100%	98.05%	Dégressivité de -1.95% par trimestre écoulé depuis le 15/10/2025	33.70%	31.75%
Montant de remboursement anticipé (en % du Capital Initial)	110.8%	113.5%	100% du Capital Initial + un gain de 2.7% par trimestre écoulé depuis le 15/10/2024	202.6%	205.3%

¹Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

²Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

DÉTAILS DES MÉCANISMES



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ISSUE DES 40 TRIMESTRES

À l'issue des 40 trimestres, en Date d'observation finale, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la Date d'observation initiale.

Cas Défavorable	Si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit¹ en Date d'échéance :
Son Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice <i>Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en Capital pouvant être partielle ou totale à l'échéance</i> <i>Soit un TRA net² strictement inférieur à -12.2%</i>	
Cas Favorable	Si l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit¹ en Date d'échéance :
L'intégralité du Capital Initial + Un gain de 2.7% par trimestre écoulé depuis la dernière Date d'observation initiale (le 15/10/2024) (soit 40 trimestres x 2.7% = 108%) <i>Soit un TRA net² de 6.5%</i>	

¹Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

²Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

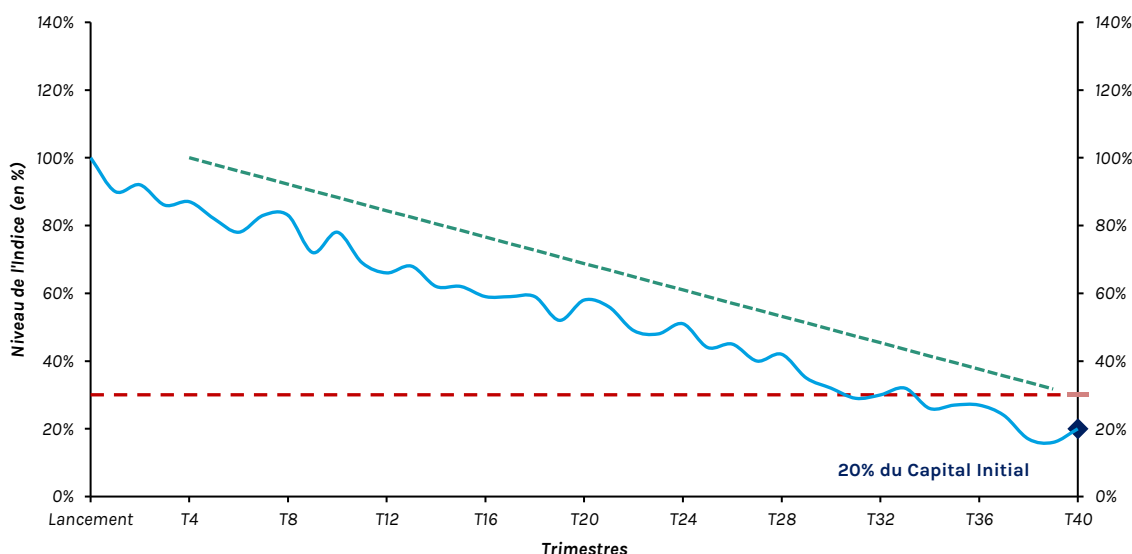
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (-70% de performance de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé dégressive du trimestre 4 à 39 (de 0% de performance au trimestre 4 à -68.25% de performance au trimestre 39)
- ◆ Valeur de remboursement du produit Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024
- Barrière de versement des gains à l'échéance (-70% de performance de l'Indice)
- Évolution du niveau de l'Indice Solactive CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Marché baissier à long terme

- Du trimestre 4 à 39, en Dates d'observation de remboursement anticipé, l'Indice subit une baisse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive pour chaque trimestre. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 40 trimestres, en Date d'observation finale (le 16/10/2034), l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 80%, il clôture donc à 20% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit alors 20% du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA net¹ est égal à -15.68% (équivalent à un TRA net¹ de -15.68% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index).
- Remboursement final : **20% du Capital Initial** (100% du Capital Initial - 80% lié à la baisse de l'Indice).



¹Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

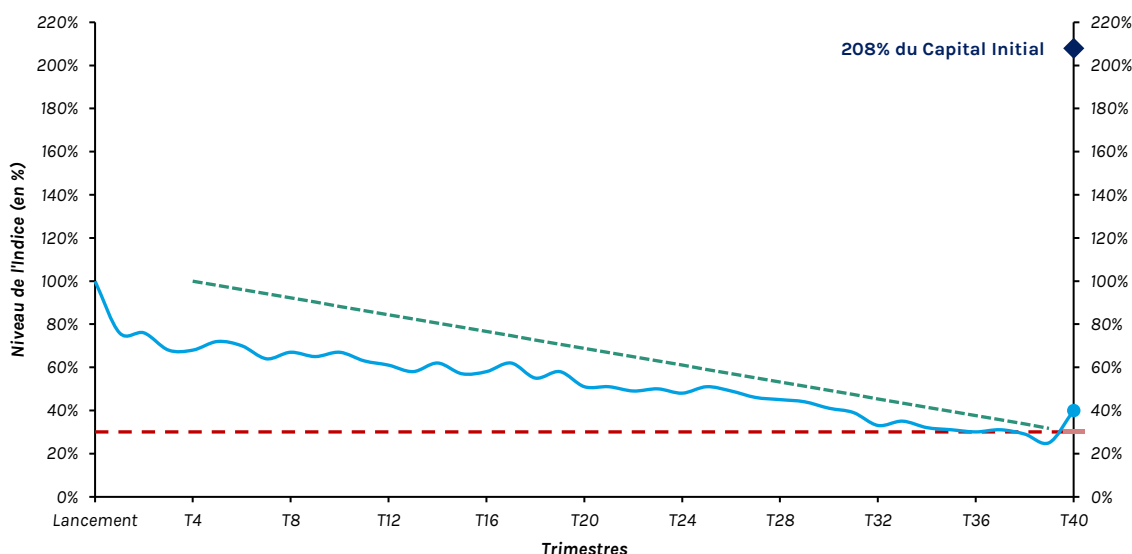
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (-70% de performance de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé dégressive du trimestre 4 à 39 (de 0% de performance au trimestre 4 à -68.25% de performance au trimestre 39)
- ◆ Valeur de remboursement du produit Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024
- Barrière de versement des gains à l'échéance (-70% de performance de l'Indice)
- Évolution du niveau de l'Indice Solactive CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index

SCÉNARIO MÉDIAN

Marché modérément baissier à long terme

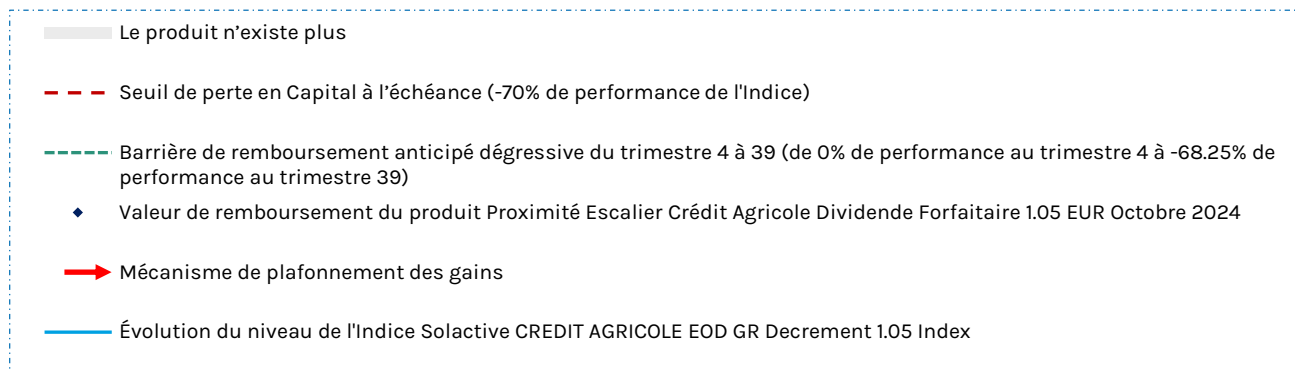
- Du trimestre 4 à 39, en Dates d'observation de remboursement anticipé, l'Indice subit une baisse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive pour chaque trimestre. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 40 trimestres, en Date d'observation finale (le 16/10/2034), l'Indice subit une baisse inférieure ou égale à 70% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 60%, il clôture donc à 40% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit alors 100% du Capital Initial plus un gain de 2.7% par trimestre écoulé, soit 208% du Capital Initial ($100\% + 40 \times 2.7\%$).**
- Dans ce scénario, le TRA net¹ est égal à 6.5% (contre un TRA net¹ de -9.65% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index).
- Remboursement final : **208% du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 108% du Capital Initial lié au gain perçu au trimestre 40 au titre des trimestres 1 à 40).



¹Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

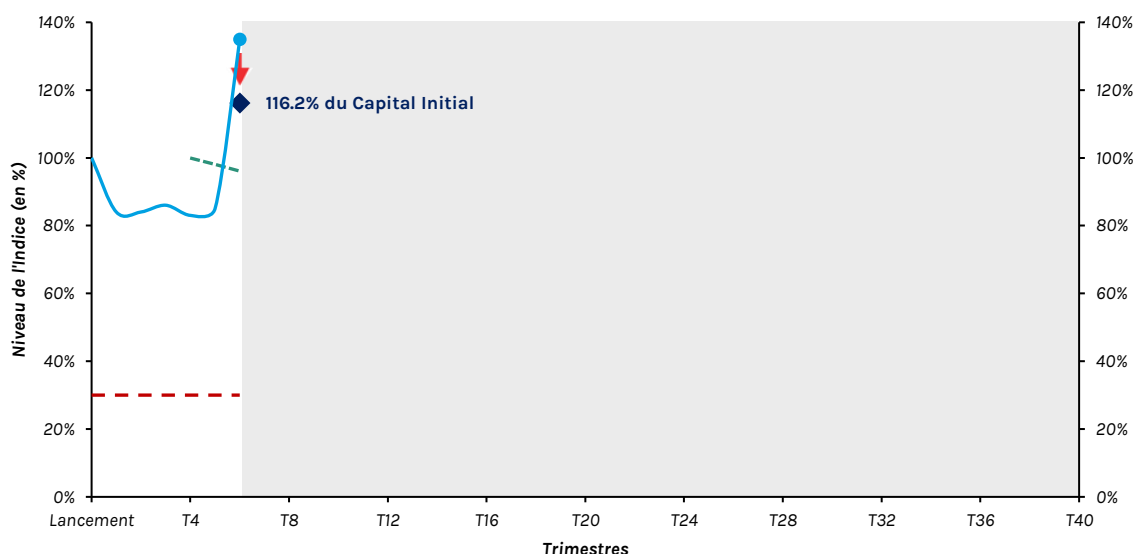
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



SCÉNARIO FAVORABLE

Marché haussier à court terme

- À l'issue du trimestre 6, en Date d'observation de remboursement anticipé, l'Indice enregistre une hausse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé dégressive de ce trimestre. Il clôture par exemple à 135% de son Niveau de Référence Initial pour un niveau de Barrière de remboursement anticipé de 96.1% pour ce trimestre.
- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.** L'investisseur reçoit alors 100% du Capital Initial plus un gain de 2.7% par trimestre écoulé, soit 116.2% du Capital Initial ($100\% + 6 \times 2.7\%$).
- Dans ce scénario, le TRA net1 est alors égal à 9.29% (contre un TRA net1 de 20.64% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index du fait du mécanisme de plafonnement des gains).
- Remboursement anticipé : **116.2% du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 16.2% du Capital Initial lié au gain perçu au trimestre 6 au titre des trimestres 1 à 6).



PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ZOOM¹ SUR L'INDICE SOLACTIVE® CREDIT AGRICOLE EOD GR DECREMENT 1.05

(Code Bloomberg : SOACA105 Index)

Le rendement du titre de créance « Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024 » est conditionné à l'évolution de l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 qui est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'Action Crédit Agricole SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 1.05/365 euros, soit 1.05 euros par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.

Si les dividendes bruts distribués par Crédit Agricole SA sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera diminuée (respectivement augmentée). La fréquence de retranchement du prélèvement forfaitaire de l'Indice est différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'Action Crédit Agricole SA.

Le niveau de l'Indice sera impacté par la différence entre les dividendes bruts distribués par l'Action Crédit Agricole SA au cours de la période d'observation concernée par rapport au niveau de prélèvement forfaitaire sur la même période. Ainsi, en cas de marché baissier et si les dividendes bruts distribués par Crédit Agricole SA sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la baisse de l'Indice sera accélérée du fait que la valeur relative du prélèvement forfaitaire aura un poids plus important vis-à-vis de la valeur de l'Indice qui aura elle-même diminué en valeur.

À titre d'information, au cours des 10 dernières années les dividendes bruts distribués annuellement par l'Action Crédit Agricole SA ont historiquement été en moyenne de 0.72 euros, le maximum versé a été de 1.05 euros et le montant minimum a été de 0.35 euros (source Bloomberg au 14 juin 2024). Le prélèvement forfaitaire appliqué à l'Action est ici supérieur au dividende moyen payé sur les dix dernières années. Le niveau de dividendes versé est visible sur le site : <https://www.credit-agricole.com/finance/resultats-financiers>

Informations relatives à l'Indice :

<https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOACA105-EOD-1-05-INDEX-A-158037835/>

ZOOM¹ SUR CRÉDIT AGRICOLE SA

Crédit Agricole SA est une société holding qui propose via ses filiales, des services bancaires et d'assurance et conçoit et gère des produits financiers spécialisés. Elle offre aussi des services tels que la gestion de titres financiers, l'assurance, le crédit à la consommation, la banque privée, le crédit-bail et l'affacturage.

Pour plus d'informations sur les résultats de l'entité Crédit Agricole SA, merci de consulter la page dédiée :

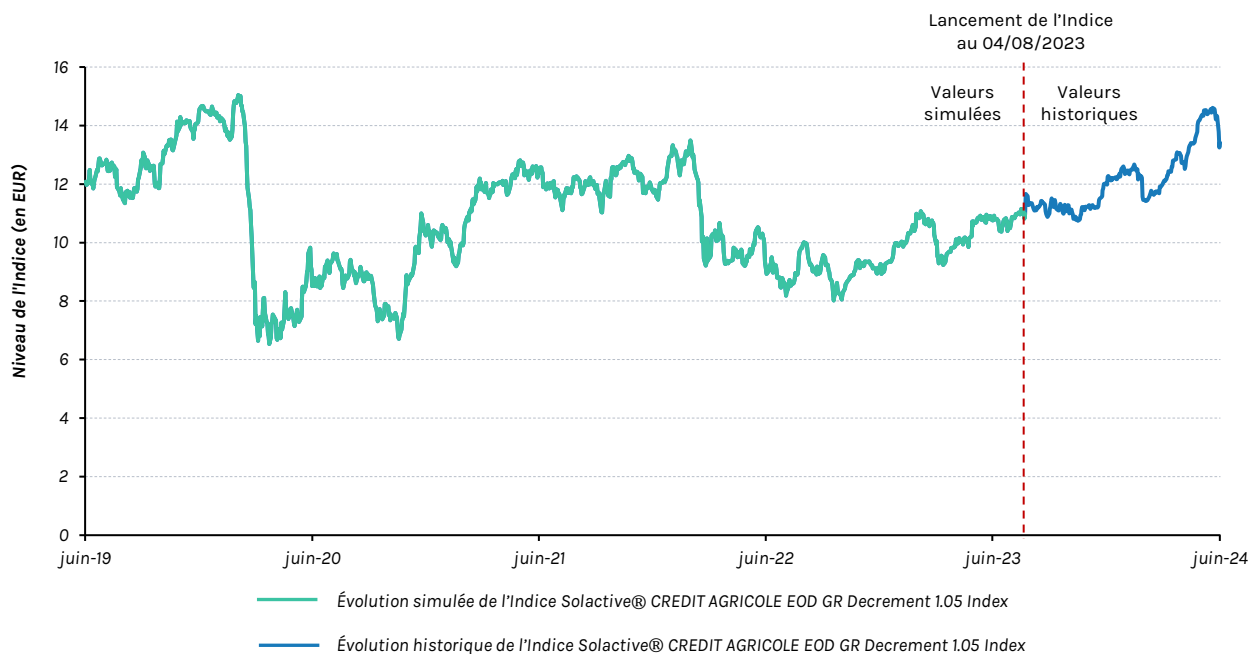
<https://www.credit-agricole.com/finance/resultats-financiers>

¹Source : Bloomberg, au 14/06/2024. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ÉVOLUTION SIMULÉE ET HISTORIQUE¹



Source : Bloomberg, du 14/06/2019 au 14/06/2024.

Lancement de l'Indice le 04/08/2023. Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice sont le résultat de simulations historiques.

PERFORMANCES SIMULÉES ET HISTORIQUE¹

Performances au 14/06/2024	Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index
Depuis le 02/01/2024	3.08%
1 an	16.58%
3 ans	1.27%
5 ans	6.35%

¹Source: Bloomberg, au 14/06/2024. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.						
Émetteur	Morgan Stanley & Co International Plc. S&P: A +, Moody's Aa3, Fitch AA-. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.						
Code Isin	FRIP00000093						
Distribution	Compte titres & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite						
Offre au public	Oui, exemptée de prospectus						
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt						
Sous-jacent	l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index (Code Bloomberg : SOACA105 Index)						
Taille d'émission	30 000 000 EUR						
Dénomination / Minimum de souscription	1 000 EUR / 1 000 EUR.						
Prix d'émission	100%						
Date d'émission	03/07/2024						
Dates d'observation initiale	28/06/2024, 05/07/2024, 08/07/2024, 30/08/2024 et le 15/10/2024						
Niveau de Référence Initial	Le plus bas niveau de clôture officiel observé aux Dates d'observation initiale						
Dates d'observation de remboursement anticipé	15/10/2025 15/07/2027 16/04/2029 15/01/2031 15/10/2032 17/07/2034	15/01/2026 15/10/2027 16/07/2029 15/04/2031 17/01/2033	15/04/2026 17/01/2028 15/10/2029 15/07/2031 19/04/2033	15/07/2026 18/04/2028 15/01/2030 15/10/2031 15/07/2033	15/10/2026 17/07/2028 15/04/2030 15/01/2032 17/10/2033	15/01/2027 16/10/2028 15/07/2030 15/04/2032 16/01/2034	15/04/2027 15/01/2029 15/10/2030 15/07/2032 17/04/2034
Dates de paiement de remboursement anticipé	5 jours ouvrés après chaque Dates d'observation de remboursement anticipé						
Date d'observation finale	16/10/2034						
Date d'échéance	23/10/2034						
Marché Secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.						
Définition de Jour Ouvré	Signifie un jour qui est à la fois (i) un jour, autre que le samedi et le dimanche, où les banques commerciales sont ouvertes à Paris et fonctionnent, (ii) un Jour de Règlement Target (c'est-à-dire un jour où le système Target fonctionne) et (iii) un jour de bourse.						
Listing	Luxembourg Stock Exchange						
Règlement/livraison	Euroclear France						
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.						
Droit applicable	Droit Français						
Double Valorisateur	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.						
Frais de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera à tout distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le total des commissions dues au distributeur sera impérativement inférieur à 1% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.						

FACTEURS DE RISQUES

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 22 juin 2023 et ses suppléments en date du 27 juillet 2023, 11 août 2023, 6 octobre 2023, 25 octobre 2023, 13 novembre 2023, 7 décembre 2023, 18 janvier 2024, 23 janvier 2024, 8 mars 2024, 23 avril 2024 et du 17 mai 2024 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange www.bourse.lu/home.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22/06/2023. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Émetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

RESTRICTION DE DISTRIBUTION

OFFRE AU PUBLIC EXEMPTÉE DE PROSPECTUS :

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. Ces titres ne peuvent pas être distribués aux investisseurs U.S. et ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres au public exemptées de Prospectus.

Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Emetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Emetteur au Titulaire concernant les Titres.

RESTRICTION DE VENTE

Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Proximité Escalier Crédit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 EUR Octobre 2024 fait l'objet de [Conditions Définitives](#), se rattachant au [Prospectus de base](#) en date du 22-06-2023 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg : www.bourse.lu/home - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

Avertissement légal relatif à l'Indice :

Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index : Cet instrument financier n'est ni sponsorisé ni promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG ; Solactive AG ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, aucune assurance quant aux résultats provenant de l'utilisation de l'Indice et/ou celle de la marque commerciale de l'Indice et quant au prix de l'Indice et cela, à tout moment ou pour tout usage.



Morgan Stanley